



Ministère des solidarités et de la santé
Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP

Paris, le 30 juin 2020,

Monsieur le Ministre,

Les partenaires sociaux de la branche de l'optique lunetterie de détail souhaitent par ce courrier attirer votre attention sur la situation particulière que traverse aujourd'hui notre secteur d'activité.

Profession de santé de proximité, accessible, avec un maillage territorial dense, les opticiens se retrouvent aujourd'hui en première ligne et ne peuvent répondre aux nombreuses attentes des Français.

Le confinement de millions de personnes n'a pas été sans conséquence pour la santé visuelle de nos concitoyens. Pendant plus de deux mois, les cabinets d'Ophtalmologistes ont vu leur activité baisser à moins de 5%¹ et nombreux ont été les reports de consultations, les arrêts de certains soins, la non délivrance d'ordonnance pour le remplacement des équipements. Durant cette période pourtant, la vue de nos concitoyens n'a pas été épargnée avec un fort recours aux écrans que ce soit pour le travail, pour le suivi des enseignements ou pour une occupation plus récréative.

De plus, la reprise des consultations dans les cabinets d'ophtalmologie n'est pas simple ; le respect des mesures barrières ne permet pas l'ouverture pleine des consultations dont la capacité est évaluée par les Ophtalmologistes eux-mêmes à environ 70%². Priorité est aujourd'hui donnée pour 40% des cabinets, et à juste titre, à des suivis de pathologies, des rendez-vous d'urgence ou bientôt à la reprise de l'activité chirurgicale.

Pendant la période de confinement, plus de 2 millions de consultations donnant lieu à des prescriptions de lunettes n'ont pu se tenir, le rythme de reprise des consultations en cabinet aggrave de manière inexorable les retards de prises en charge notamment pour l'accès à une ordonnance optique. Il est impossible de rattraper cette situation sans mettre en place des mesures exceptionnelles.

Ce constat COVID-19 s'ajoute à une filière visuelle déjà en tension avec des délais d'attente « anormaux » pour accéder à un Ophtalmologiste (plus de 80 jours³) dans notre pays, voir à un

¹ Source : Communiqué de presse du 3/04/2020- SNOF - OPHTALMOLOGIE – ETUDE SNOF COVID-19 : LES OPHTALMOLOGISTES S'ORGANISENT - <https://www.snof.org/pro/viesyndicale/actualites/communiques-de-presse>

² Source : Communiqué de presse du 11 juin 2020 – SNOF - 2020 Déconfinement : les ophtalmologistes à pied d'œuvre - <https://www.snof.org/2020-d-confinement-ophtalmologistes-pied-doeuvre>

³ Source : Enquête Ipsos – Rof – 2019- 80 jours : le délai moyen pour obtenir un rendez-vous avec un ophtalmologiste- <https://www.ipsos.com/fr-fr/80-jours-le-delai-moyen-pour-obtenir-un-rendez-vous-avec-un-ophtalmologiste>



renoncement tout court à la prise de rendez-vous (17% des patients⁴). Au total, en incluant la crise du COVID, et si rien n'est fait, ce sont plus de 8 millions de personnes qui n'auront pas pu avoir un rendez-vous avec un médecin.

Il est fort probable que la santé visuelle des Français va être impactée avec son lot de conséquences sur l'économie, la sécurité au travail et surtout sur la scolarité des enfants.

Les partenaires sociaux de la branche ont travaillé sur un ensemble de solutions qui pourrait permettre de désengorger les cabinets médicaux, de donner au plus grand nombre une chance d'être suivi par un professionnel de santé.

En premier lieu, il faudrait élargir le périmètre de l'article D 4362-13 du Code de la santé publique. En effet, ce dernier permet aux opticiens de renouveler les équipements d'optique dans le cadre d'une situation d'urgence sans ordonnance ; il nous apparaît opportun d'adapter ce texte à la situation actuelle qui risque fort de se prolonger. Ce n'est pas un problème de compétences, le code de la santé publique en atteste, c'est simplement un problème d'accès à une prise en charge dans ce cadre dérogatoire.

En second lieu, il convient de pouvoir communiquer sur les différents dispositifs d'accès à un équipement optique qu'ils soient dérogatoires ou liés à des délégations.

L'ensemble de ces mesures doit permettre sur une durée limitée de prendre en charge un million d'amétropes par mois et de revenir ainsi à une situation acceptable sur le plan de la santé visuelle mais aussi sur le plan social. Les partenaires sociaux attirent votre attention sur le fait qu'il s'agit de modifications mineures des textes qui peuvent être d'application rapide voire immédiate et répondre ainsi à l'urgence sanitaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous souhaitons qu'un rendez-vous puisse avoir lieu très rapidement compte tenu des circonstances, afin que les partenaires sociaux de la branche puissent vous présenter leurs propositions détaillées.

Dans l'attente, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer nos sincères salutations.

⁴ Rapport VOYNET – IGAS - Restructuration de la filière visuelle- 2015 - page 15 - <https://www.snof.org/sites/default/files/Rapport%20Voynet%20IGAS%20complet.pdf>